



# Projet de loi bioéthique : une inquiétante dérégulation En Marche forcée

---

**Par Victor-Isaac Anne**

---

Publié le 02/07/2020 à 18:03

---



 3977

Dans le contexte actuel, le retour en urgence du projet de loi bioéthique autorisant la PMA sans père interroge sur le sens des priorités du gouvernement... et sur ses véritables desseins.

C'est un grand classique en politique : le vote d'une loi, en catimini, dans la torpeur estivale. Ajoutez à cela un contexte inédit de pandémie, et le débat démocratique est opportunément escamoté. Depuis mardi, le projet de loi bioéthique est à nouveau à l'étude en commission spéciale. Tandis que la

France va au-devant d'une crise économique majeure, ainsi que le serinent des observateurs de tout bord, le président de la République a néanmoins choisi de donner la primauté aux enjeux sociétaux.

Le 15 juin, au lendemain de son adresse solennelle à la nation, Emmanuel Macron a signé un décret présidentiel de convocation du Parlement en session extraordinaire afin de réviser la loi bioéthique. Une précipitation qui étonne tant elle contraste avec les priorités des Français. Selon un sondage IFOP/Marchons Enfants ! publié le 15 juin, la population place la sauvegarde de l'emploi (42%), le pouvoir d'achat (41%) et l'efficacité du système de santé (37%) en tête de ses préoccupations. Viennent ensuite la sécurité (23%), la protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique (23%), l'éducation (17%) et l'avenir du système des retraites (16%), mais aussi l'immigration, la lutte contre le racisme, l'équilibre des comptes publics, les violences conjugales... L'extension de la PMA (1%) ferme la marche. Toujours selon cette enquête, plus de 7 Français sur 10 ne souhaitent pas un retour en urgence du projet de loi bioéthique. Qu'à cela ne tienne, l'exécutif avance bille en tête. Pour Pascal Brindeau, député du Loir-et-Cher et secrétaire national de l'UDI, cette précipitation est le signe d'une « fracture au sein de la majorité » ; le gouvernement donnant en réalité des gages à « l'aile gauche active » des députés marcheurs, qu'il craint autrement de s'aliéner. En d'autres termes, l'exécutif ferait l'économie d'une réflexion approfondie sur un sujet anthropologique majeur pour des considérations politiciennes.

## Extension du domaine des revendications

Délégué général d'Alliance Vita, Tugdual Derville fustige une « attitude indécente et irresponsable » du gouvernement : « Le 14 juin, le président de la République n'a pas un mot pour la loi bioéthique. Le lendemain, elle figure à l'ordre du jour. N'y avait-il pas d'autres priorités ? ». Non, si l'on en croit le rapporteur de cette loi, le député LREM Jean-Louis Touraine, pour qui ce projet relève « d'une urgence sanitaire ». Tugdual Derville peine à l'identifier : « Il s'agit plutôt de contenter une niche électorale qui ne lui en sera pas gré. Les récentes réformes en la matière démontrent que plus on lui cède, plus elle est se montre insatiable. » En 2013, lors du vote de la loi sur le mariage pour tous, les défenseurs de ce projet de loi n'affirmaient-ils pas que la France n'explorerait pas les champs sur lesquels elle légifère aujourd'hui ? De



même, quand l'ancienne ministre de la Santé Agnès Buzyn affirme dans une vidéo promotionnelle publiée en juillet 2019 que le projet de loi bioéthique « ne permet pas la GPA », n'omet-elle pas de préciser « pour le moment » ? Car c'est bien le problème de ces révisions ponctuelles, toujours plus libertaires, toujours plus transgressives.

« Les Français ne mesurent pas à quel point ce projet va loin », estime Tugdual Derville. Ils se le figurent d'autant moins que la manière dont le gouvernement présente le projet – une avancée en termes d'égalité – fausse d'emblée les modalités du débat ; toute opposition étant perçue dans cette configuration comme une résistance au progrès égalitaire. Député de l'Oise exclue de La République en Marche, Agnès Thill constate une incapacité des promoteurs du projet à concevoir « la différence autrement que comme une inégalité ». Aussi sont-ils prêts à aller très loin pour la réparer : « Non seulement cette commission spéciale a supprimé le principe selon lequel "nul n'a de droit à l'enfant", mais elle a également refusé d'inscrire "l'intérêt supérieur de l'enfant" dans ce projet », poursuit la députée.

## Un gouvernement aux abonnés absents

Compte-tenu de la gravité du sujet, de son caractère hautement inflammable ainsi que de la prétendue « urgence sanitaire » dont il relèverait, Tugdual Derville s'étonne de l'absence des représentants du gouvernement en commission : « Il s'agit d'une réforme fondamentale et nous n'avons pas vu l'ombre d'un ministre ou d'un secrétaire d'Etat pour en débattre. » Même exaspération teintée d'indignation de la part d'Agnès Thill : « C'est tout de même prodigieux : le gouvernement impose en urgence un débat qui touche à l'essence même de l'humanité et aucun de ses représentants ne daigne être présent. Résultat, on se retrouve avec une majorité en roue libre. » À cela s'ajoute des conditions de travail délétères en commission. Les parlementaires ont ainsi à étudier plus de 1400 amendements en seulement sept séances. Un rythme forcené incompatible avec l'approfondissement qu'un tel sujet suppose.

## Un geste en direction des acteurs du marché de la procréation

Pour Olivia Sarton, ancien avocat et directrice scientifique de l'association Juristes pour l'enfance, ce passage en force du gouvernement ne traduit pas



simplement l'arrogance idéologique d'une majorité libertaire. Selon elle, le choix de redémarrer brutalement l'examen en deuxième lecture du projet de loi bioéthique est un geste en direction des acteurs du business de la procréation : *« Aujourd'hui encore, probablement plus pour longtemps, la législation française demeure contraignante en la matière. L'objectif de ces acteurs financiers est d'obtenir une dérégulation totale. En étendant la PMA aux couples de femmes et aux femmes seules sans critère d'infertilité médicale, la loi ne satisfait pas un objectif social mais s'ouvre au marché de la procréation. »* Un secteur qui rapporte gros : *« En 2016, le marché mondial des services de fertilité atteignait environ 17 milliards de dollars. D'après une étude du cabinet d'avocats américain McDermott et Will and Emery, il devrait atteindre les 31 milliards de dollars en 2023 »* rapporte Olivia Sarton. En France, des groupes privés sont d'ores et déjà à la manœuvre : *« De nombreuses cliniques privées très avancées dans le secteur de la fertilité sont rachetées depuis quelques années par des fonds d'investissement étrangers, Australiens, Britanniques ou encore Suédois. Avec la révision de cette loi, ce mouvement de fond est amené à s'amplifier »* indique la juriste.

On comprend mieux la volonté du président de la République de se débarrasser d'un sujet qui, s'il était porté avec force dans le débat public, susciterait certainement de plus vives inquiétudes. Il est plus commode de présenter cette révision comme une avancée en termes d'égalité que d'en exposer les véritables enjeux. *« Nous sommes face à un choix : celui d'une écologie humaine qui revient aux lois de la nature ou un système artificielle qui rompt avec le respect des repères anthropologiques »*, résume le directeur général d'Alliance Vita. Le gouvernement et le marché ont fait le leur.

[Lire les commentaires](#)

## Rachat de Crédits : Bonne nouvelle pour les propriétaires qui ont +16000 € de crédits

RAC | [Sponsorisé](#)

## Le catalogue de la semaine en exclusivité !

Offres de la Semaine Lidl | [Sponsorisé](#)